

# PLAN D'ACTION 2019-2024

Bâtir le futur ensemble

SECRETARIAT À L'ADOPTION

INTERNATIONALE



## ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :  
**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)** section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISBN : 978-2-550-85411-1 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés.  
Les personnes y apparaissant sont des figurants.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DES MINISTRES</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
<b>ENJEUX</b> .....	<b>6</b>
<b>PRINCIPES DIRECTEURS</b> .....	<b>7</b>
<b>AXES D'INTERVENTION</b> .....	<b>8</b>
<b>AXE D'INTERVENTION 1 : Des actions ciblées pour mieux connaître la situation des personnes adoptées</b> .....	<b>9</b>
<b>AXE D'INTERVENTION 2 : Des actions ciblées pour mieux accompagner les adoptants et soutenir les personnes adoptées</b> .....	<b>10</b>
Préparation et formation des adoptants .....	<b>10</b>
Processus d'apparement .....	<b>11</b>
Soutien postadoption .....	<b>11</b>
<b>AXE D'INTERVENTION 3 : Des actions ciblées pour améliorer et maintenir l'expertise professionnelle</b> .....	<b>13</b>
<b>AXE D'INTERVENTION 4 : Des actions ciblées pour mieux se concerter</b> .....	<b>14</b>
<b>L'IMPLANTATION ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION</b> .....	<b>16</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>17</b>
<b>TABLEAU SYNTHÈSE</b> .....	<b>18</b>

## **MOT DES MINISTRES**

### **Message conjoint de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux**

Depuis le début de ses activités d'adoption internationale, le Québec a accueilli près de 25 000 enfants venus de l'étranger. Ces derniers se sont intégrés à la société québécoise, avec le soutien de leurs familles d'adoption, qui ont su les soutenir et les aider à développer leur plein potentiel.

Avec son engagement dans le cadre de la convention de La Haye, le gouvernement du Québec s'est doté d'une vision encore mieux définie et encore plus respectueuse des droits des enfants, de manière cohérente avec nos lois ainsi qu'avec nos mesures de protection de la jeunesse. Notre coopération internationale en matière d'adoption s'en est également trouvée renforcée, au bénéfice des enfants et de leur famille.

Le Plan d'action en adoption internationale 2019-2014 s'inscrit dans ces efforts. Il est le fruit de plusieurs années de travail accompli par l'ensemble des acteurs du milieu, et vient répondre de manière adaptée aux grands enjeux auxquels nous devons faire face actuellement en tant que collectivité en matière d'adoption internationale.

Ce plan d'action se veut un geste concret en vue d'une amélioration des services offerts aux personnes adoptées et à leurs parents. Il vise à fournir des solutions et des mesures qui répondent le mieux possible à leurs besoins, que ce soit avant, pendant ou après l'adoption. Avec les équipes de notre ministère et nos nombreux partenaires, nous nous sommes fixé des objectifs clairs et nous nous sommes ainsi engagés tous ensemble à consolider les liens nécessaires pour faire de cette démarche un succès, au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

**Danielle McCann**



**Lionel Carmant**



## INTRODUCTION

L'adoption internationale est une mesure et une expérience d'exception. Cet événement marquant a des répercussions sur divers aspects fondamentaux de la vie d'une personne : son identité, son développement, sa nationalité, sa santé, son bien-être, etc.

En s'engageant comme parent auprès d'un enfant en besoin d'adoption, l'adoptant doit saisir les enjeux d'une telle démarche, tant pour l'enfant que pour lui-même. Adopter un enfant venu d'ailleurs est un projet de vie permanent qui entraîne des changements importants pour chaque membre de la famille.

L'adoption internationale est une mesure de protection de l'enfance. Celle-ci vise prioritairement à protéger les besoins et les droits d'un enfant. Les défis associés à un projet d'adoption sont nombreux, à la fois durant l'enfance et au cours de l'âge adulte. Les besoins en services d'accompagnement et de soutien sont d'ailleurs en croissance.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec porte une attention toute spéciale aux personnes adoptées et à leurs parents. Le Plan d'action en adoption internationale 2019-2024 vise à améliorer les services offerts aux personnes adoptées et à leur famille et constitue un projet mobilisateur au sein duquel chaque acteur exerce un rôle important axé sur la réussite de chaque adoption.

Le Plan d'action en adoption internationale 2019-2024 découle des réflexions entreprises au cours des dernières années par l'ensemble des acteurs du milieu de l'adoption internationale. Il repose sur une compréhension commune du contexte actuel, des enjeux perçus de même que sur les objectifs à atteindre pour relever les défis propres à chacun.

## CONTEXTE

En 1977, le Québec se dote de la *Loi sur la protection de la jeunesse* qui assure aux enfants des droits particuliers où la notion de leur intérêt supérieur a préséance. L'adoption perd ainsi son caractère de « charité chrétienne » et devient une mesure de protection des enfants dont la responsabilité incombe à l'État.

En 1982, l'État distingue l'adoption nationale et l'adoption internationale en créant le Secrétariat à l'adoption internationale, qui devient alors une direction générale du ministère de la Santé et des Services sociaux. De façon quasi simultanée, des organismes voient le jour à l'initiative de parents bénévoles désireux d'aider d'autres parents à adopter des enfants domiciliés hors Québec.

En 1990, une nouvelle loi vient assouplir les règles de l'adoption internationale et ouvre la voie à un processus officiel d'agrément d'organismes voués à l'adoption internationale. Le nombre d'organismes et le nombre d'adoptions augmentent de façon considérable au cours des années suivantes.

Pour la décennie 1990-1999, on dénombre 7 899 adoptions internationales, soit une moyenne de 790 par année. Au cours de l'année suivant l'introduction des modifications législatives de 1990, on compte 10 organismes agréés œuvrant dans 12 pays. En 1999, on dénombre 16 organismes intervenant dans 21 pays. Durant les années 1990, l'âge moyen des enfants adoptés est de 23 mois. Dans la majorité des cas (95 %), un seul enfant est adopté au cours d'une même démarche.

Le nombre d'adoptions internationales connaîtra une croissance jusqu'en 2004. En 2006, la législation change et le Québec met en œuvre la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (ci-après CLH). Cette convention met en évidence l'ensemble des principes clés qui doivent guider toute démarche d'adoption internationale depuis le Québec.

Plus précisément :

- l'adoption internationale se définit comme une mesure de protection internationale de l'enfant;
- elle est une mesure réalisée dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux;
- elle est une mesure subsidiaire et doit être envisagée seulement après qu'a été constatée l'impossibilité pour l'enfant d'être adopté dans sa famille, son milieu élargi ou son pays;
- elle est une solution de permanence pour l'enfant.

À l'instar de l'ensemble des pays d'accueil en adoption, et ce, quel que soit leur modèle, le Québec constate, depuis 2004, une baisse marquée du nombre d'adoptions internationales.

Cette décroissance est attribuable à un ensemble de facteurs conjoncturels, notamment l'amélioration des conditions socio-économiques de certains pays d'origine et la mise en œuvre de la CLH. Les pays d'origine mettent en place de nouvelles politiques et de meilleures mesures de soutien pour leurs parents biologiques, entraînant ainsi une diminution des abandons d'enfants. Ils mettent sur pied ou améliorent leur système de protection de l'enfance afin de favoriser une plus grande prise en charge des enfants localement ou resserrent leur processus pour favoriser le respect d'un cadre éthique lors d'adoptions.

Cela étant, les États d'origine demeurent à la recherche d'adoptants pour les enfants qui ne sont pas adoptés localement.

En parallèle, le profil des enfants confiés à l'adoption s'est modifié de façon importante. En effet, les enfants qui présentent des problèmes de santé sont désormais accueillis en plus grand nombre. La liste faisant état de leurs difficultés et de leur condition médicale et psychologique est longue, diversifiée et parfois complexe. Par ailleurs, les enfants plus âgés ou issus de fratries de deux enfants ou plus sont également accueillis en plus grand nombre dans le cadre de l'adoption internationale. Les enfants plus âgés, ayant des besoins particuliers ou issus de fratries sont présentés par la majorité des pays d'origine comme des enfants ayant des besoins spéciaux. De façon générale, ces situations particulières rendent le processus de recherche de parents plus long et difficile.

En 2016, le nombre d'enfants adoptés à l'international a atteint son seuil le plus bas depuis les années 1990 avec 134 adoptions. L'âge moyen des enfants adoptés par l'entremise des organismes agréés est maintenant de 50 mois. Près du quart des adoptions concerne l'adoption d'une fratrie (de 2 à 4 enfants) tandis que 44 % des enfants adoptés sont considérés par leur pays d'origine comme ayant des problèmes de santé.

On compte désormais 8 organismes agréés œuvrant dans 18 pays; leur situation financière s'est par ailleurs grandement fragilisée au cours des dernières années.

Ce bouleversement dans le monde de l'adoption internationale interpelle le Secrétariat à l'adoption internationale dans son mandat touchant à la protection de l'enfant, au service populationnel et, en corollaire, au soutien et à l'accompagnement des organismes d'adoption. Le modèle québécois en matière d'adoption internationale doit continuer d'évoluer en fonction du contexte. Il importe de définir de nouveaux ancrages qui permettront aux acteurs de ce domaine d'intervention de faire face aux enjeux.

## ENJEUX

L'évolution du profil des enfants qui sont en attente d'adoption requiert un accompagnement plus soutenu de la part des partenaires de l'adoption internationale, et ce, à toutes les étapes du processus d'adoption (avant, pendant et après). En effet, les adoptants doivent être préparés adéquatement pour accueillir leur enfant et sont amenés à acquérir certaines compétences. Ils doivent notamment faire preuve d'une grande ouverture et être proactifs dans la recherche de services pour répondre aux besoins particuliers de leur enfant, le cas échéant.

Les intervenants doivent eux aussi acquérir et renforcer leur expertise afin d'être en mesure d'évaluer avec plus de justesse les compétences des adoptants et de les soutenir adéquatement dans le processus, lequel s'est complexifié. Alors que les outils ou méthodes d'évaluation doivent être perfectionnés, la diminution du nombre de dossiers d'adoption entraîne une baisse du nombre d'évaluateurs spécialisés en adoption internationale. Par ailleurs, le petit nombre d'adoptions internationales, par territoire, permet difficilement aux professionnels responsables de la visite postadoption d'approfondir leurs connaissances en matière d'adoption internationale afin de répondre aux demandes nécessitant un suivi spécialisé.

La demande des adoptants pour des services en matière de préparation, de formation, de suivi et de soutien ne cesse d'augmenter. Le réseau de la santé et des services sociaux prend en charge les demandes en fonction de la disponibilité des services. Or, ces services spécialisés sont principalement offerts dans la grande région de Montréal.

Certains enfants adoptés présentent de grandes difficultés d'attachement. Les enfants plus âgés ont besoin de services adaptés. L'adoption d'une fratrie comporte des défis propres. De plus, au Québec, une grande proportion des personnes adoptées a atteint l'âge de la majorité. Outre la démarche de recherche d'origines et de retrouvailles qui requiert un accompagnement, ces adultes adoptés sont à la recherche de services adaptés à leur réalité et à leurs besoins. L'ensemble de ces situations exige des intervenants et du réseau d'adapter leur offre de services aux particularités des diverses situations.

## **PRINCIPES DIRECTEURS**

Le Plan d'action en adoption internationale 2019-2024 propose une série de mesures à mettre en place au cours des prochaines années. Ce plan d'action repose sur les principes directeurs suivants :

- le respect des fondements de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la CLH ainsi que de leurs principes;
- une offre de services de qualité pour chaque famille animée par l'intérêt supérieur de l'enfant;
- un leadership fort assumé par le Secrétariat à l'adoption internationale afin de favoriser la participation et la collaboration de tous les acteurs en adoption internationale.

## AXES D'INTERVENTION

Le système de l'adoption internationale doit se recentrer sur le besoin des personnes adoptées et de leurs parents afin d'améliorer les chances de réussite de chaque projet d'adoption. Pour ce faire, le Plan d'action en adoption internationale s'articule autour des quatre axes d'intervention suivants :

### 1. Portrait des personnes adoptées

MIEUX CONNAÎTRE LA SITUATION DES PERSONNES ADOPTÉES

- par l'obtention d'un meilleur portrait des personnes adoptées et de leur évolution

### 2. Accompagnement des adoptants

MIEUX ACCOMPAGNER LES ADOPTANTS ET SOUTENIR LES PERSONNES ADOPTÉES

- par un soutien avant, pendant et après l'adoption

### 3. Expertise professionnelle

AMÉLIORER ET MAINTENIR L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

- par l'adaptation des pratiques professionnelles à la nouvelle réalité de l'adoption internationale

### 4. Communication et concertation

MIEUX SE CONCERTER

- par l'amélioration des modes de communication et de collaboration de tous les acteurs

**AXE D'INTERVENTION 1 :****Des actions ciblées pour mieux connaître la situation des personnes adoptées**

La tendance observée au cours des dernières années au Québec indique une augmentation du nombre d'enfants confiés à l'adoption qui sont plus âgés et qui présentent des besoins particuliers. Ces enfants sont plus susceptibles de connaître des défis d'adaptation et requièrent davantage de soins et de services de santé.

Les acteurs du milieu s'entendent sur l'importance de dresser un portrait précis de l'état de santé des enfants au moment de la proposition, lors de leur arrivée au Québec et après l'adoption, afin de mieux cibler leurs besoins en matière de soins de santé et de services sociaux et d'accompagner adéquatement les parents adoptants.

<b>Objectif – Mieux connaître la situation des personnes adoptées</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Responsables</b>	<b>Collaborateurs</b>
1. Recueillir des données sur l'état de santé des enfants et sur leurs antécédents médicaux lors du jumelage effectué par le pays d'origine	MSSS	
2. Analyser le portrait des personnes adoptées et de leur famille : <ul style="list-style-type: none"> <li>• état de santé à l'arrivée de l'enfant au Québec</li> <li>• intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille</li> <li>• évolution globale de l'enfant</li> <li>• cas de rupture d'adoption</li> </ul>	MSSS	Universités CISSS/CIUSSS

**AXE D'INTERVENTION 2 :****Des actions ciblées pour mieux accompagner les adoptants et soutenir les personnes adoptées****Préparation et formation des adoptants**

Afin de mieux informer les personnes désireuses d'entreprendre un projet d'adoption (nationale ou internationale) et pour les accompagner dans leur démarche, le Secrétariat à l'adoption internationale offrira désormais une séance de sensibilisation obligatoire. Cette séance, offerte en ligne, sera préalable à l'ouverture d'un dossier d'adoption. Elle prépare les futurs adoptants au processus menant à l'adoption, les sensibilise aux défis qui peuvent se présenter et les accompagne dans leur décision d'entreprendre une telle démarche.

Afin d'outiller les parents relativement aux notions du deuil et de l'attachement, aux particularités des enfants et à la normalité adoptive, tous les acteurs du monde de l'adoption internationale s'entendent pour qu'une formation complète et adaptée à la situation soit désormais suivie de façon obligatoire par tous les adoptants. Cette formation doit être accessible à tous les adoptants, peu importe leur région d'appartenance. Une attention particulière doit être apportée aux projets d'adoption d'enfants présentant des problèmes de santé.

<b>Objectif – Sensibiliser et préparer les candidats à l'adoption à la réalité de l'adoption</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Responsables</b>	<b>Collaborateurs</b>
3. Élaborer un programme de sensibilisation et de préparation des candidats à l'adoption	MSSS	Partenaires du réseau
4. Déployer le programme de sensibilisation et de préparation en ligne obligatoire	MSSS	

<b>Objectif – Développer les habiletés parentales au cours du processus d'adoption</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Responsables</b>	<b>Collaborateurs</b>
5. Créer le contenu d'une formation obligatoire	MSSS	CISSS/CIUSSS Organismes agréés Partenaires du réseau
6. Déployer et rendre accessible le programme de formation obligatoire	CISSS/CIUSSS	MSSS

## Processus d'apparement

Le moment où un apparement est proposé aux parents adoptants constitue une autre étape cruciale de la démarche d'adoption qui exige un accompagnement particulier. Bien que cette étape soit empreinte de bonheur et remplie d'une forte charge émotive, les parents adoptants sont néanmoins anxieux quant à la condition médicale et psychologique de l'enfant et parfois même quant à leur capacité de l'accueillir.

Les processus d'apparement sont hétérogènes. La qualité des documents fournis par le pays d'origine concernant l'enfant proposé, tels que les rapports médicaux et son histoire sociale, varie d'un pays à un autre. Le délai accordé aux parents adoptants pour prendre une décision relativement à la proposition qui leur est faite est parfois très court.

Certains organismes agréés du Québec offrent aux adoptants des services de référence à des professionnels de la santé et des services sociaux afin de les accompagner dans leur prise de décision.

L'objectif est de permettre aux adoptants d'être davantage soutenus et conseillés par des professionnels de la santé et par l'intervenant ayant réalisé leur évaluation psychosociale afin de leur permettre de prendre leur décision de façon libre et éclairée. Ce soutien doit être offert à tous les adoptants, peu importe leur région d'appartenance.

Objectif – Offrir l'accompagnement nécessaire aux organismes agréés pour qu'ils soient en mesure de soutenir adéquatement les adoptants dans le cadre du processus d'apparement		
Mesures	Responsables	Collaborateurs
7. Déterminer les pratiques exemplaires d'accompagnement lors de l'apparement	MSSS	CISSS/CIUSSS Organismes agréés Partenaires du réseau
8. Déployer le soutien clinique pour accompagner les adoptants	CISSS/CIUSSS	MSSS

## Soutien postadoption

À la suite de l'adoption, l'enfant et ses parents vivent une période d'ajustement à leur nouvelle cellule familiale. Les adoptants doivent être en mesure de répondre aux besoins de leur enfant, de lui offrir un environnement propice à son développement et d'établir avec lui un lien d'attachement. L'intégration de l'enfant peut présenter des défis sur le plan du développement moteur ou intellectuel, du langage et de l'attachement. Cela peut exiger des interventions et un soutien de la part des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux.

La réalité décrite par les acteurs du milieu laisse toutefois apparaître certaines difficultés au chapitre de l'accessibilité aux divers services requis, notamment à l'égard de leur disponibilité en région et de l'expertise des intervenants. Depuis quelques années déjà, les adoptants bénéficient de la visite d'un professionnel dans les 14 jours suivant l'arrivée de l'enfant au Québec. Cette visite a pour objectifs de fournir des conseils aux parents afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans son nouvel environnement social et familial et de fournir des conseils sur les soins appropriés à lui donner. Or, il s'avère que certains intervenants sont peu sensibilisés aux défis que représente l'adoption d'un enfant à l'international et que cette lacune a une incidence sur la qualité de l'information transmise aux parents lors de cette visite.

En adoption internationale, les adoptants doivent également produire des rapports témoignant de l'évolution et de l'intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille. Les adoptants bénéficient de la visite d'un travailleur social ou d'un psychologue afin de réaliser ces évaluations. Toutefois, celles-ci sont plutôt effectuées pour répondre aux exigences des pays d'origine et non pas nécessairement pour accompagner de façon continue les parents adoptants.

Il convient de réévaluer les services actuellement offerts aux adoptants et aux enfants afin de s'assurer que ceux-ci bénéficient pleinement des retombées de ces interventions. Ce soutien doit être proposé à tous les adoptants, peu importe leur région d'appartenance.

<b>Objectif – Soutenir les personnes adoptées et leur famille après l'adoption</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Responsables</b>	<b>Collaborateurs</b>
9. Déterminer les pratiques exemplaires d'accompagnement en postadoption pour les personnes adoptées et leur famille	MSSS	CISSS/CIUSSS Partenaires du réseau
10. Déployer le soutien clinique en postadoption pour soutenir les personnes adoptées et leur famille	CISSS/CIUSSS	MSSS Partenaires du réseau
11. Réviser et adapter les services offerts à la suite de l'arrivée de l'enfant et tout au long de son développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• visite 14 jours</li> <li>• rapports d'évolution</li> </ul>	MSSS CISSS/CIUSSS	Organismes agréés
12. Organiser un séminaire réunissant les partenaires locaux et internationaux pour échanger sur les pratiques en matière de recherche des origines	MSSS	Organismes agréés Chercheurs Autorités centrales internationales Partenaires du réseau
13. Réviser et adapter les services de recherche des origines et de retrouvailles offerts aux personnes adoptées	MSSS	Partenaires du réseau Associations de personnes adoptées

### AXE D'INTERVENTION 3 :

#### Des actions ciblées pour améliorer et maintenir l'expertise professionnelle

Le maintien de l'expertise des évaluateurs et l'acquisition de nouvelles compétences dans le contexte d'une baisse du nombre d'adoptions internationales figurent parmi les défis actuels.

La réalité de l'adoption internationale, la connaissance du pays d'origine et le profil actuel des enfants proposés sont des éléments qui doivent être considérés par les évaluateurs au moment de l'évaluation psychosociale des candidats à l'adoption. Il convient donc d'adapter la pratique des professionnels en fonction de l'évolution de ces facteurs.

Objectif – Adapter la formation des évaluateurs à la nouvelle réalité de l'adoption internationale dans une perspective d'approche globale (évaluation des adoptants, accompagnement, suivi, etc.)		
Mesures	Responsables	Collaborateurs
14. Réviser la formation offerte aux évaluateurs et aux ressources professionnelles	MSSS	Ordres professionnels Universités
15. Élaborer un feuillet d'information propre à chaque pays et décrivant sa réalité particulière	MSSS	Organismes agréés

Objectif – Réviser les critères de l'évaluation psychosociale visant à apprécier les compétences et les aptitudes des futurs adoptants		
Mesures	Responsables	Collaborateurs
16. Mettre à jour la grille des critères de l'évaluation psychosociale	MSSS	Comité de révision
17. Diffuser la grille des critères d'évaluation à tous les évaluateurs en adoption internationale	MSSS Ordres professionnels	

## AXE D'INTERVENTION 4 : Des actions ciblées pour mieux se concerter

De nombreux acteurs du milieu de l'adoption internationale interagissent les uns avec les autres à un moment ou à un autre de la démarche d'adoption. Les étapes de l'évaluation psychosociale et de la proposition d'un enfant sont propices à des échanges et à un partage d'information entre les adoptants, les organismes agréés, les évaluateurs, les directions de la protection de la jeunesse et le Secrétariat à l'adoption internationale.

Les acteurs de l'adoption internationale s'entendent pour améliorer la fluidité des échanges entre les différents intervenants au bénéfice des adoptants. Bien que les rôles et responsabilités aient été définis en 2011 lors de la publication du *Guide d'intervention en adoption internationale*, ils conviennent de l'importance de rafraîchir ce guide et de le rediffuser.

Objectif – Préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs		
Mesures	Responsables	Collaborateurs
18. Mettre à jour le <i>Guide d'intervention en adoption</i>	MSSS	Comité de concertation
19. Diffuser le <i>Guide d'intervention en adoption</i>	MSSS	CISSS/CIUSSS Ordres professionnels

Objectif – Favoriser un transfert des connaissances et des expériences entre les différents acteurs		
Mesures	Responsables	Collaborateurs
20. Organiser des événements permettant le partage des connaissances et des expériences entre les différents acteurs	MSSS	Tous les acteurs

Objectif – Faire circuler l'information entre les différents acteurs		
Mesures	Responsables	Collaborateurs
21. Recenser et mettre à profit les canaux de communication entre les différents acteurs	MSSS	Tous les acteurs
22. Créer et diffuser un bottin des ressources spécialisées en adoption internationale	MSSS	

<b>Objectif – Assurer un meilleur arrimage entre le réseau scolaire et le réseau de la santé et des services sociaux</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Responsables</b>	<b>Collaborateurs</b>
23. Présenter la situation des enfants adoptés à la table interministérielle (MSSS-MEES)	MSSS	
24. Déterminer les canaux de communication	MSSS	
25. Diffuser de l'information auprès du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux	MSSS	

## **L'IMPLANTATION ET LE SUIVI DU PLAN D'ACTION**

Les mesures du Plan d'action seront implantées de façon progressive au cours de la période 2019-2024. Le Comité de concertation en adoption internationale, qui regroupe des représentants de tous les acteurs concernés, jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan d'action et son suivi. Un tableau de bord sera utilisé pour assurer le suivi des mesures.

De plus, les CISSS et les CIUSSS doivent exercer leur leadership auprès des partenaires de leur territoire afin d'assurer le développement d'un réseau de services intégrés qui profiteront aux personnes adoptées et à leur famille.

## **CONCLUSION**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux réitère son engagement envers les personnes adoptées et leur famille. Le Plan d'action en adoption internationale témoigne de cette volonté de mettre en œuvre et de déployer des services d'accompagnement et de soutien aux personnes adoptées et à leur famille afin de favoriser la réussite de chaque projet d'adoption. Le succès de ce plan se mesurera par la mobilisation et la collaboration de tous les acteurs concernés en vue d'offrir des services accessibles et de qualité à tous.

## TABLEAU SYNTHÈSE

Axes d'intervention	Objectifs	Mesures	Responsables	Collaborateurs	Échéancier
1. Portrait des personnes adoptées	Mieux connaître la situation des personnes adoptées	1. Recueillir des données sur l'état de santé des enfants et sur leurs antécédents médicaux lors du jumelage effectué avec le pays d'origine	MSSS		
		2. Analyser le portrait des personnes adoptées et de leur famille : <ul style="list-style-type: none"> <li>état de santé de l'enfant à son arrivée au Québec</li> <li>intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille</li> <li>évolution globale de l'enfant</li> <li>cas de rupture d'adoption</li> </ul>	MSSS	Universités, CISSS/CIUSSS	
2. Accompagnement des personnes adoptées et des adoptants	Sensibiliser et préparer les candidats à l'adoption à la réalité de l'adoption	3. Élaborer un programme de sensibilisation et de préparation des candidats à l'adoption	MSSS	Partenaires du réseau	
		4. Déployer le programme de sensibilisation et de préparation en ligne obligatoire	MSSS		
	Développer les habiletés parentales au cours du processus d'adoption	5. Créer le contenu d'une formation obligatoire	MSSS	CISSS/CIUSSS Organismes agréés Partenaires du réseau	
		6. Déployer et rendre accessible le programme de formation obligatoire	CISSS/CIUSSS	MSSS	

Axes d'intervention	Objectifs	Mesures	Responsables	Collaborateurs	Échéancier
2. Accompagnement des personnes adoptées et des adoptants ( <i>suite</i> )	Offrir l'accompagnement nécessaire aux organismes agréés pour qu'ils soient en mesure de soutenir adéquatement les adoptants dans le cadre du processus d'appareusement	7. Déterminer les pratiques exemplaires d'accompagnement lors de l'appareusement	MSSS	CISSS/CIUSSS Organismes agréés Partenaires du réseau	
		8. Déployer le soutien clinique pour accompagner les adoptants	CISSS/CIUSSS	MSSS	
	Soutenir les personnes adoptées et leur famille après l'adoption	9. Déterminer les pratiques exemplaires d'accompagnement en postadoption pour les personnes adoptées et leur famille	MSSS	CISSS/CIUSSS Partenaires du réseau	
		10. Déployer le soutien clinique en postadoption pour soutenir les personnes adoptées et leur famille	CISSS/CIUSSS	MSSS Partenaires du réseau	
		11. Réviser et adapter les services offerts à la suite de l'arrivée de l'enfant et tout au long de son développement : • visite dans les 14 jours • rapports d'évolution	MSSS CISSS/CIUSSS	Organismes agréés	
		12. Organiser un séminaire réunissant les partenaires locaux et internationaux pour échanger sur les pratiques en matière de recherche des origines	MSSS	Organismes agréés Chercheurs Autorités centrales internationales Partenaires du réseau	

Axes d'intervention	Objectifs	Mesures	Responsables	Collaborateurs	Échéancier
2. Accompagnement des personnes adoptées et des adoptants ( <i>suite</i> )	Soutenir les personnes adoptées et leur famille après l'adoption ( <i>suite</i> )	13. Réviser et adapter les services de recherche des origines et de retrouvailles offerts aux personnes adoptées	MSSS	Partenaires du réseau Associations de personnes adoptées	
3. Expertise professionnelle	Adapter la formation des évaluateurs à la nouvelle réalité de l'adoption internationale dans une perspective d'approche globale (évaluation des adoptants, accompagnement, suivis, etc.)	14. Réviser la formation offerte aux évaluateurs et aux ressources professionnelles	MSSS	Ordres professionnels Universités	
		15. Élaborer un feuillet d'information propre à chaque pays et décrivant sa réalité particulière	MSSS	Organismes agréés	
	Réviser les critères de l'évaluation psychosociale visant à apprécier les compétences et les aptitudes des futurs adoptants	16. Mettre à jour la grille des critères de l'évaluation psychosociale	MSSS	Comité de révision	
		17. Diffuser la grille des critères d'évaluation à tous les évaluateurs en adoption internationale	MSSS Ordres professionnels		
4. Communication et concertation	Préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs	18. Mettre à jour le <i>Guide d'intervention en adoption</i>	MSSS	Comité de concertation	
		19. Diffuser le <i>Guide d'intervention en adoption</i>	MSSS	CISSS/CIUSSS Ordres professionnels	

Axes d'intervention	Objectifs	Mesures	Responsables	Collaborateurs	Échéancier
4. Communication et concertation (suite)	Favoriser un transfert des connaissances et des expériences entre les différents acteurs	20. Organiser des événements permettant le partage des connaissances et des expériences entre les différents acteurs	MSSS	Tous les acteurs	
	Faire circuler l'information entre les différents acteurs	21. Recenser et mettre à profit les canaux de communication entre les différents acteurs	MSSS	Tous les acteurs	
		22. Créer et diffuser un bottin des ressources spécialisées en adoption internationale	MSSS		
	Assurer un meilleur arrimage entre le réseau scolaire et le réseau de la santé et des services sociaux	23. Présenter la situation des enfants adoptés à la table interministérielle (MSSS-MEES)	MSSS		
		24. Déterminer les canaux de communication	MSSS		
		25. Diffuser de l'information auprès du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux	MSSS		

Secrétariat  
à l'adoption  
internationale

Québec 

